

Metz, le 14 octobre 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par : Charlotte RAMBERT
Tél : 03 87 34 34 12
E-mail : charlotte.rambert@moselle.gouv.fr

Monsieur le Maire de Longeville-lès-Saint-Avold
25 rue des Alliés
57740 Longeville-lès-Saint-Avold

OBJET : Renforcement de la buse PR 359.850 à Longeville-lès-Saint-Avold - Porter à connaissance dossier loi sur l'eau - Avis de recevabilité

RÉF. : Dossier CASCADE n° 57-2023-00349

P.J. : le courrier de recevabilité du dossier de porter à connaissance
le dossier de porter à connaissance v3

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que le dossier de « porter à connaissance » au titre de l'article R.214-40 du code de l'environnement déposé par la SANEF concernant le renforcement de la buse PR 359.850 de l'autoroute A4 sur votre commune, est recevable.

Le projet prévoit le renforcement de la buse de la Rosselle, située au PR 359.9 de l'Autoroute A4, dans le cadre de la gestion du patrimoine d'ouvrages d'art du réseau de la SANEF.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, je vous serais reconnaissante de bien vouloir procéder à l'affichage en mairie pendant la durée d'un mois minimum, du courrier ci-joint adressé à la SANEF valant avis de recevabilité. A l'issue de cet affichage, vous voudrez bien dresser procès-verbal de cette formalité obligatoire que vous m'adresserez en précisant les périodes d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER